

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 19 mars 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 19 mars 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Pierre Laurencelle	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Richard Foster	Forestville
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint et directeur à l'aménagement du territoire
M ^{me} Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me} Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M ^{me} Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et en développement durable
M. David Loranger-King	Chargé de projet en gestion des matières résiduelles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2013-03-043

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2013;
4. Gestion des matières résiduelles :
 - 4.1. Écocentres :
 - 4.1.1. Fourniture et transport de conteneurs – mandat;
 - 4.1.2. Valorisation de bois de construction – octroi de contrat;
 - 4.1.3. Transport de bois de construction – octroi de contrat;
 - 4.1.4. Chargement de bois de construction – octroi de contrat;
 - 4.2. Collecte des encombrants;
5. Terres publiques intramunicipales (TPI) :

- 5.1. Dépôt du rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur en 2012;
6. Zec Nordique – fermeture temporaire de la route Forestière – appui;
7. Développement éolien en Haute-Côte-Nord;
8. Développement culturel – recommandation de la Commission des Arts et de la Culture;
9. Programme d’aide financière aux MRC – adoption du rapport annuel;
10. Contrat de diversification économique :
 - 10.1. Projets 2012;
 - 10.2. Signataires;
11. Correspondance;
12. Ressources humaines :
 - 12.1. Chargé de projet en gestion des matières résiduelles;
 - 12.2. Directeur général et secrétaire-trésorier – recommandation du Comité de sélection;
13. Gestion financière :
 - 13.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 13.2. Demandes d’aide financière :
 - 13.2.1. Tourisme Haute-Côte-Nord | Manicouagan – Forum Côte-Nord;
 - 13.2.2. Tourisme Haute-Côte-Nord|Manicouagan et Tourisme Côte-Nord|Duplessis – « Un accueil signé Côte-Nord »;
14. Affaires nouvelles :
 - 14.1. Tourisme Côte-Nord | Manicouagan – nomination d’un représentant
15. Période de questions;
16. Fermeture de la séance;

QUE le point 14. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu’à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2013-03-044

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2013-03-045

Fourniture et transport de conteneurs – mandat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l’élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible, et qu’en faisant transiter les matériaux secs par les écocentres satellites (Sacré-Cœur et Les Bergeronnes), la MRC favorise leur réemploi, récupération ou valorisation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l’enfouissement et l’incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir le bois de l’enfouissement d’ici 2014, et que celui-ci représente une proportion importante des matières acheminées aux écocentres;

CONSIDÉRANT QUE ces deux écocentres fournissent un service de disposition avec tri à la source pour les débris de construction et de rénovation qui ne sont pas acceptés dans la collecte régulière des ordures ou des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de La Haute-Côte-Nord se sont habitués à utiliser les services des écocentres depuis la fermeture des sites d'enfouissement sur le territoire de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces deux écocentres doivent offrir des conteneurs pour recueillir les différents types de matériaux et que ceux-ci doivent offrir suffisamment de volume afin que les citoyens puissent y déposer les matériaux;

CONSIDÉRANT QUE les contrats octroyés en 2011 et en 2012 pour la location et le transport des conteneurs pour ces deux écocentres ont coûté environ 50 000 \$ et que tout indique que les besoins en 2013 seront dans le même ordre de grandeur, soit 32 semaines d'opération et un nombre de voyages estimé comparable;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à :

- lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de conteneurs et leur transport entre les écocentres satellites de Sacré-Cœur et des Bergeronnes et l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;
- accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon les termes prévus à l'appel d'offres;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-03-046

Valorisation de bois de construction – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir l'enfouissement du bois d'ici à 2014;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, une quantité de bois de construction estimée à environ 400 tonnes est entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et que cette matière n'a pu être valorisée lors des travaux prévus à cet effet en 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté, le 28 novembre 2012, une résolution qui mandatait le directeur général à procéder aux appels d'offres requis pour charger, transporter et valoriser la matière entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des débouchés pour le bois de construction menée par la MRC au cours des dernières années démontre que présentement la valorisation du bois de construction qui offre le moindre coût unitaire à la tonne

total et qui permet de développer des débouchés à valeur ajoutée est le processus de traitement effectué par BRQ Fibre et Broyure inc. de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la valorisation de 400 tonnes de bois de construction est inférieur à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat visant à valoriser environ 400 tonnes de bois de construction à l'entreprise BRQ Fibre et Broyure inc., située au 8850, boulevard Parent, Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-03-047

Transport de bois de construction – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir l'enfouissement du bois d'ici à 2014;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, une quantité de bois de construction estimée à environ 400 tonnes est entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et que cette matière n'a pu être valorisée lors des travaux prévus à cet effet en 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté, le 28 novembre 2012, une résolution qui mandatait le directeur général à procéder aux appels d'offres requis pour charger, transporter et valoriser la matière entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la particularité des remorques nécessaires pour transporter le bois de construction en période de dégel et les décharger chez BRQ Fibre et Broyure, située au 8850, boulevard Parent, Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'utiliser un voyage de retour permet de réduire à la fois les coûts de transport qui constituent une part importante du coût unitaire à la tonne et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour le transport de 400 tonnes de bois de construction est inférieur à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat visant à transporter environ 400 tonnes de bois de construction en voyage de retour par semi-remorque à plancher mobile de 53 pieds à l'entreprise Services sanitaires Denis Fortier, située au 3878, boulevard Frontenac Est, Thetford Mines (Québec) G6H 4G2, et ce jusqu'à concurrence de 20 voyages;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-03-048

Chargement de bois de construction – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir l'enfouissement du bois d'ici à 2014;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, une quantité de bois de construction estimée à environ 400 tonnes est entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et que cette matière n'a pu être valorisée lors des travaux prévus à cet effet en 2012;

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour le transport de 400 tonnes de bois en semi-remorque à plancher mobile de 53 pieds a été octroyé par le Conseil de la MRC (résolution n° 2013-03-047);

CONSIDÉRANT QUE le chargement du bois ne fait pas partie du contrat de transport et que le montant de ce contrat ne dépasse pas 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat visant à charger environ 400 tonnes de bois de construction dans des remorques à plancher mobile de 53 pieds à l'entreprise Terrassement et Pavage SL inc., située au 70-C, rue Principale, Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0, et ce jusqu'à concurrence de 20 chargements de semi-remorque;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-03-049

Collecte des encombrants – mandat et projet pilote

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible et qu'en organisant une collecte printanière des encombrants, la MRC vise à favoriser leur réemploi, leur récupération ou leur valorisation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir le bois de l'enfouissement d'ici 2014, et que celui-ci représente une proportion importante des matières qui se retrouve dans la collecte des encombrants;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte qui a débuté le 1^{er} janvier 2013 n'inclut pas de collecte des encombrants et que les citoyens de La Haute-Côte-Nord se sont habitués à l'utilisation de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite optimiser le processus de collecte des encombrants avec comme objectif l'amélioration du bilan environnemental de la région et du service offert aux usagers, tout en cherchant à minimiser les coûts à long terme de ce service;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à :

- ➔ lancer un appel d'offres sur invitation pour la collecte des encombrants du printemps 2013 sur l'ensemble des huit municipalités du territoire incluant celui de la communauté innue Essipit;
- ➔ accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon les termes prévus à l'appel d'offres;
- ➔ poursuivre l'analyse, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet pilote de collecte des encombrants pour le printemps 2013 afin de déterminer quelles stratégies de collecte des encombrants seraient optimales à l'avenir, considérant les objectifs énoncés;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat et à ce projet pilote, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-03-050

Rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur des TPI 2012 – dépôt

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du Rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal, dont il a la gestion, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, tel que préparé par les employés de la MRC.

RÉSOLUTION 2013-03-051

ZEC Nordique – fermeture temporaire de la route Forestière – appui

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Ressources naturelles par l'Association de chasse et pêche Nordique portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain pour une période de six (6) semaines, soit du 8 avril au 16 mai 2012.

Développement éolien en Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE l'énergie éolienne est une source d'énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE le développement et le maintien de la filière éolienne constitue un formidable levier de développement économique et contribue à attirer de grands investissements industriels;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de parcs éoliens constitue une importante source de revenus pour les collectivités les accueillant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a pris l'engagement, par l'entremise de la stratégie énergétique 2006-2015 de produire, à terme, 4000 MW d'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, 700 MW sont manquants pour compléter l'objectif de la stratégie énergétique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des projets précédemment déposés dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord n'ont pas été retenus;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décidé de mettre fin au programme de minicentrales hydroélectriques de 50 MW;

CONSIDÉRANT QUE cette décision, prise sans consultation et sans préavis, implique l'abandon de six projets de minicentrales au Québec, dont deux sont situés sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, soit la Chute du Quatre Milles et la Chute du Six Milles de la rivière du Sault-aux-Cochons;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a récemment réaffirmé la spécificité de la filière éolienne et la nécessité de maintenir l'industrie manufacturière y étant associée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite développer et mettre à profit les ressources présentes sur son territoire et ce, dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'une quinzaine de mâts de mesure de vent prélèvent des données depuis de nombreuses années et que le potentiel éolien est immense sur le territoire de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de ce potentiel éolien ne crée aucun impact négatif sur le milieu, que ce soit en termes d'impact visuel ou de pollution sonore puisque situé sur des sites éloignés des zones habitées;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- demande au gouvernement du Québec de procéder à très court terme à l'annonce d'une initiative d'achat d'électricité par appel d'offres totalisant une puissance de 700 MW d'énergie éolienne;
- exige que le gouvernement du Québec considère particulièrement le territoire de La Haute-Côte-Nord pour l'implantation d'éventuels projets de parcs éoliens;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M^{me} Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles;

- M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions;
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque.

RÉSOLUTION 2013-03-053

***Entente de développement culturel – recommandation
de la CAC – acceptation d’un projet***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une entente de développement culturel pour la période de 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consiste à « Renforcer l’identité culturelle », « Favoriser l’accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE le plan d’action de l’Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite du Programme de soutien culturel, du Programme de soutien à la diffusion culturelle et du Programme de soutien au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenu dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la Commission des Arts et de la Culture et qu’il répond aux exigences de l’Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer au projet suivant :

Programme	Organisme	Titre du Projet	Montant accordé
Soutien culturel	Municipalité de Longue-Rive	Festivent – Volet culturel	1 000.00 \$
Soutien à la diffusion culturelle			3 000.00 \$

RÉSOLUTION 2013-03-054

***Programme d’aide financière aux MRC –
adoption du rapport annuel 2012***

CONSIDÉRANT la signature, le 31 mars 2011, de l’Entente de gestion relative au Programme d’aide financière aux MRC pour les années 2007-2013, intervenue entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire et la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit annuellement déposer au ministre, dans les trois mois suivant la date anniversaire de la signature de l’Entente, un rapport sur l’état d’avancement et de réalisation des attentes pour la période de 12 mois précédant la date du rapport, pour que lui soit versée une autre tranche de l’enveloppe financière;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Rapport – Programme d’aide financière aux MRC » en date du 19 mars 2013;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui verser la somme de 126 900 \$ pour l'année 2013 dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC.

RÉSOLUTION 2013-03-055

***Diversification et développement économique –
réaffectation budgétaire***

CONSIDÉRANT l'acceptation par la MRC de La Haute-Côte-Nord de la liste des projets qui sont financés par le Contrat de diversification et de développement intervenu entre la MRC et la ministre des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, des projets n'ont pas encore débuté ou n'ont pas engagé la totalité des sommes d'argent qui leur étaient attribuées;

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui lie le promoteur et la MRC stipule que les travaux doivent être terminés au 31 décembre 2013, sinon l'argent doit être remis au MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE des sommes additionnelles sont nécessaires à la réalisation de projets déjà en cours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la liste des projets acceptés afin de tenir compte des sommes ainsi dégagées;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE des sommes d'argent totalisant 22 797,90 \$ se dégagent de projets annulés ou non réalisés entièrement;

QUE le Conseil de la MRC accepte de réaffecter le montant total des sommes dégagées, soit 22 797,90 \$, vers les deux projets suivants :

N° projet	Promoteur	Titre de projet	Aide financière réaffectée
N/A	MRC et CLD Haute-Côte-Nord	Image de marque	10 246,30 \$
2012-115	Municipalité de Tadoussac	Croisières internationales	12 551,60 \$

QU'il soit inscrit en marge des résolutions n^{os} 2012-01-004 et 2012-08-162 que celles-ci sont modifiées par la présente.

RÉSOLUTION 2013-03-056

***Fonds de soutien aux territoires en difficulté –
signature de protocole d'entente – autorisation***

ATTENDU QU'en mai 2007, la ministre des Affaires municipales et des Régions signait avec la MRC de La Haute-Côte-Nord un Contrat de diversification et de développement;

ATTENDU QUE dans le cadre du budget 2008-2009, le Fonds de soutien aux territoires en difficulté a été reconduit et que le Volet I de cette mesure permet de prolonger de trois ans le financement accordé pour les contrats de diversification et développement conclu avec les MRC, dont celui de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE le gouvernement a rendu public, le 25 septembre 2008, le plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées;

ATTENDU QU'une partie de cette somme permet de financer l'achat d'équipement pour permettre à ces municipalités de se conformer aux normes gouvernementales, notamment en matière d'environnement et de sécurité incendie;

ATTENDU QU'on dénombre trois (3) municipalités dévitalisées sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, soit Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Colombier;

ATTENDU QUE le gouvernement a identifié la MRC pour coordonner la démarche de diversification sur son territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement peut conclure une entente avec une MRC pour la mise en application d'une politique gouvernementale en matière de développement local et régional;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise M^{me} Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, toute entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant ainsi, par les présentes, la signature de son représentant et approuvant toute modification apportée à l'entente.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

1. **CLD du Fjord**

Suite au mandat de coordonner la mise en œuvre d'une station nautique au Saguenay et dans le but d'obtenir son accréditation officielle, il demande l'appui de la MRC.

2. **MRC Les Basques**

Elle sollicite l'appui des MRC du Québec afin de demander au ministre du Tourisme d'évaluer la pertinence de taxer les nuitées en établissement d'hébergement de type camping.

RÉSOLUTION 2013-03-057

Mise en place de la Station nautique Fjord du Saguenay – appui au CLD du Fjord

CONSIDÉRANT QUE l'Association maritime du Québec, dont la mission est de promouvoir les destinations à caractère nautique de la province, a instauré le programme Québec stations nautiques qui vise à assurer le développement de la pratique du nautisme via l'implantation de stations nautiques;

CONSIDÉRANT QUE le programme Québec stations nautiques permet de regrouper l'ensemble des fournisseurs de services et produits nautiques d'une même région afin d'offrir aux résidents et touristes, l'accès en un même lieu, à tous les renseignements liés au nautisme;

CONSIDÉRANT QUE le programme Québec stations nautiques vise à mieux coordonner l'offre de service, les programmes et la promotion;

CONSIDÉRANT QUE la Station nautique constitue l'un des moyens contribuant à consolider le développement récréotouristique nautique durable des rives nord et sud du Saguenay, et ce, en cohérence avec les plans de développement déjà existants;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans un projet permanent de développement qui vise à assurer une amélioration continue de la qualité des services offerts dans notre région par les intervenants de la Station et qu'il est complémentaire aux initiatives publiques actuelles;

CONSIDÉRANT QU'une station nautique doit être une entité reconnue et pour ce faire, elle doit avoir obtenu une accréditation officielle de l'Association maritime du Québec pour la qualité de l'expertise de ses intervenants, de ses programmes et de ses installations nautiques;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail est formé pour développer cette station nautique et qu'elle obtient déjà le soutien de nombreux intervenants;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la mise en place de la Station nautique Fjord du Saguenay, sans engagement financier de sa part;

QUE cet appui est conditionnel à la mise en place d'un mécanisme formel de communication et de collaboration (protocole d'entente) entre les deux stations nautiques et au respect de l'appartenance régionale à la Côte-Nord, des territoires, sites, attraits et activités nautiques de La Haute-Côte-Nord compris dans le périmètre de la station nautique Haute-Côte-Nord et de la station nautique Fjord du Saguenay.

RÉSOLUTION 2013-03-058

Chargé de projet en gestion des matières résiduelles – contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE M. David Loranger-King, chargé de projet en gestion des matières résiduelles, a été embauché le 20 février 2012 afin d'assurer le remplacement (congé de maternité) de M^{me} Julie Hamelin, et ce pour une période d'environ un an;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de M. Loranger-King serait prolongé afin qu'il puisse présenter et mettre en place des projets spéciaux en plus de proposer des alternatives dans les divers dossiers du département de la gestion des matières résiduelles;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC prolonge le contrat de travail de M. David Loranger-King, chargé de projet en gestion des matières résiduelles, jusqu'au 31 décembre 2013;

QUE la prolongation de son contrat sera réévaluée en septembre 2013.

RÉSOLUTION 2013-03-059

Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 28 novembre 2012, a formé un Comité de sélection ayant pour mandat d'entreprendre toutes

les démarches devant mener à l'embauche d'une personne pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE le Comité a déposé au Conseil son rapport dans lequel il formule ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité de sélection, embauche M. François Gosselin au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le Conseil mandate le Comité de relation de travail afin de préparer un contrat de travail confirmant les conditions salariales et normatives liées à l'embauche de M. Gosselin.

RÉSOLUTION 2013-03-060

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilynne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6868	Collecte des matières résiduelles	73 842,25 \$
6869	Réclamation 3770 et compte de dépenses 6198	1 428,35 \$
6870	Réclamation 3759	321,33 \$
6871	Réclamation 3764 et compte de dépenses 20	334,10 \$
6872	Réclamation 3763	122,87 \$
6873	Réclamation 3765	279,21 \$
6874	Réclamation 3769	109,89 \$
6875	Réclamation 3768	166,95 \$
6876	Réclamation 3762	443,57 \$
6877	Réclamation 3761	334,29 \$
6878	Réclamation 3760	383,97 \$
6879	Réer Fondation février 2013	664,60 \$
6880	RREMQ février 2013	6 930,94 \$
6881	Cotisations syndicales février 2013	500,44 \$
6882	Compte de dépenses 48	20,00 \$
6883	Compte de dépenses 52	870,88 \$
6884	Comptes de dépenses 6110 et 6111	348,38 \$
6885	Compte de dépenses 6189	34,04 \$
6886	Comptes de dépenses 45 et 47	171,72 \$
6887	Assurance collective mars 2013	3 959,84 \$
6888	PMVRMF volet II - dossier 097-950-1205 - 2e et dernier vers.	11 336,00 \$
6889	PMVRMF volet II - dossier 097-950-1207 - 2e et dernier vers.	25 610,00 \$
6890	Programme culturel - dossier 2012-P-06 - paiement final	1 000,00 \$
6891	Programme culturel - dossier 2012-P-12 - paiement final	2 000,00 \$
6892	Pacte rural - dossier 2012-028 - versement total	4 608,00 \$
6893	Pacte rural - dossier 2011-051 - versement total	8 167,00 \$
6894	CDD - dossier 2012-051 - versement total	22 000,00 \$
6895	Timbres	1 724,63 \$
6896	Mutations	54,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6897	Résolution 2013-02-040	300,00 \$
6898	Résolution 2013-02-041	1 000,00 \$
6899	Centre Archéo-Topo - frais déplacement formation Archéologie	247,26 \$
6900	Chèque annulé	0,00 \$
6901	Transport matières recyclables 2012 - paiement final des retenues et compensation pour carburant	3 667,93 \$
6902	Alimentation Tremblay Laurencelle - service de traiteur, lait, etc.	163,78 \$
6903	Carrefour Environnement Saguenay - collecte des TIC	169,02 \$
6904	CLD - Parsis 2012-2013	5 345,00 \$
6905	Corporate Express - fournitures et matériel	14,96 \$
6906	Les Entreprises Carl Brassard - fournitures	424,93 \$
6907	Équipements GMM - entente photocopieurs	159,79 \$
6908	Fleuriste Escoumins - Politique événements spéciaux	64,87 \$
6909	Journal Haute-Côte-Nord - entente	523,78 \$
6910	Bhérier Laroche et associés - honoraires professionnels 2012	8 342,40 \$
6911	Phoenix Services Environnement - récupération huile ...	1 057,49 \$
6912	Entretien ménager centre administratif 3e versement 2013	3 382,18 \$
6913	Compte de dépenses 6176	948,63 \$
6914	Compte de dépenses 6112	185,26 \$
6915	Compte de dépenses 54	46,44 \$
6916	Pacte rural - dossier 2011-044 - dernier versement	2 702,00 \$
6917	Pacte rural - dossier 2011-050 - dernier versement	20 000,00 \$
6918	Pacte rural - dossier 2012-035 - dernier versement	5 000,00 \$
6919	CDD - dossier 2009-049 - dernier versement	3 703,00 \$
6920	CDD - dossier 2012-020 - versement total	22 000,00 \$
6921	Remboursement cautionnement contrat transport matières recyclables Location MYR	5 000,00 \$
6922	LLYR - tests psychométrie	413,91 \$
6923	Papeterie du Fleuve - équipement et fournitures	375,92 \$
6924	Services Info-Comm - soutien technique mars 2013	254,09 \$
6925	Transport des matières recyclables	5 603,33 \$
6926	Exploitation du centre de transbordement de PSM février 2013	8 833,30 \$
6927	COMBEQ - adhésion 2013 et ajustement prix formation	126,47 \$
6928	Michel Canapé - animation événement multiculturel	1 800,00 \$
6929	Compte de dépenses 6196	1 440,25 \$
6930	Municipalité des Bergeronnes - remboursement TIC	1 897,27 \$
6931	CLD - cotisation 2013 et agent développement rural	166 770,00 \$
6932	Corporate Express - fournitures et matériel	79,33 \$
6933	Municipalité des Escoumins - taxes 2013 et TIC	4 555,33 \$
6934	Compte de dépenses 6230	159,93 \$
6935	Groupe Conseil TDA - honoraires janvier et février 2013	79,63 \$
6936	Groupe EFC - formulaires	235,70 \$
6937	L'Immobilière - honoraires prof. évaluation foncière mars 2013	6 227,80 \$
6938	Journal Haute-Côte-Nord - avis événement multiculturel	262,83 \$
6939	Centre d'action bénévole - exportation vêtements	500,00 \$
6940	RGMRM - enfouissement redevances février 2013	31 520,87 \$
6941	Rénovations JM BR - matériel et fournitures	592,81 \$
6942	Municipalité de Sacré-Cœur - remboursement TIC	4 369,06 \$
6943	Municipalité de Tadoussac - remboursement TIC	1 461,00 \$
6944	Ville de Forestville - remboursement TIC	2 186,43 \$
6945	Chèque annulé	0,00 \$
6946	Collecte des matières résiduelles - surcharges carburant et retenue	137 405,07 \$
6947	CDD - dossier 2012-023 - 1er versement	4 721,00 \$
6948	CSST - frais de gestion	64,89 \$
6949	Mutations	66,00 \$
6950	CHME - entente 2013-2014 - 2e versement	329,17 \$
6951	SAAQ - immatriculation camion	443,21 \$
→	Bell Canada (comptes janvier 2013) :	628,67 \$
→	Bell Mobilité (compte janvier 2013) :	162,08 \$
→	Visa (compte janvier 2013) :	119,70 \$
→	Hydro-Québec (compte du 14 février 2013) :	3 781,49 \$
→	Visa (compte février 2013) :	12,00 \$
→	Receveur général du Canada (DAS février 2013) :	6 556,59 \$
→	Ministre du Revenu du Québec (DAS février 2013) :	15 406,84 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
→	Paies et réer des 20 février et 6 mars 2013 :	37 805,10 \$
TOTAL :		699 463,04 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19^e jour du mois de mars 2013.

Kevin Bédard,
directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2013-03-061

Tourisme Côte-Nord | Manicouagan – Forum Côte-Nord – demande de partenariat

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement au Forum de l'industrie touristique « Destination Côte-Nord » pour un montant de 100 \$.

RÉSOLUTION 2013-03-062

Tourisme Côte-Nord | Manicouagan – représentant de la MRC

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Hugues Tremblay, maire de la municipalité de Tadoussac, pour le représenter au sein du conseil d'administration de Tourisme Côte-Nord | Manicouagan;

QUE cette résolution abroge la résolution 09-11-224.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19^e jour du mois de mars 2013.

Kevin Bédard,
directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 13 h 50.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kévin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint